



A vos cultures

N° 20 – 11 juillet 2018

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations
du Bulletin de Santé du Végétal n°19

Dernier bulletin de cette campagne, sauf événement particulier, reprise dès les semis de colza, bonne fin de moisson.

Maïs : Pyrale : la protection doit être en place.

MAIS :

Stades : de 14 feuilles pour les derniers semis à floraison dans le département.

PUCERONS : Période de sensibilité autour de la floraison.

Deux parcelles signalent la présence de pucerons *Sitobion Avenae* avec une faible pression (1 à 10 pucerons par plante). La présence d'auxiliaires (principalement coccinelle) est signalée dans de nombreuses parcelles. **Maintenir la surveillance.**

PYRALE : Les captures de pyrale sont toujours significatives mais le pic de vol est dépassé. (Cf. BSV).

La protection doit être en place.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

